

Employeurs : vos obligations d'affichage et de diffusion d'informations à vos salariés

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 10/03/2023 - **Ressources humaines** LECTURE : 5 MINUTES

Saviez-vous qu'en tant qu'employeur, vous êtes tenu d'afficher au sein de vos locaux un certain nombre d'informations à l'attention de vos salariés ? Saviez-vous également que, dans certains cas, cette obligation d'affichage peut être remplacée par une diffusion de l'information par tout autre moyen garantissant un accès équivalent, comme sur le site intranet de votre entreprise ? On fait le point.

En tant qu'employeur, **vous avez des obligations d'information à l'égard de vos salariés sur le lieu de travail**. Il s'agit d'informations concernant de nombreux domaines : médecine du travail, discriminations, congés payés, convention collective, règlement intérieur...

Ces obligations varient selon l'effectif de votre entreprise. Elles sont présentées sur le site **Service-public.fr** < <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23106> > et reprises ci-après.

 Fermer

Vous souhaitez recevoir gratuitement toutes nos informations utiles et pratiques ?

Abonnez-vous aux lettres d'information Bercy infos !

Je m'abonne

Affichage ou diffusion obligatoires dans toutes les entreprises

Type d'information	Contenu
Inspection du travail	Adresse, nom et téléphone de l'inspecteur du travail co salariés mises en œuvre par l'employeur communiquées l'inspection du travail.
Service d'accueil téléphonique	N° de téléphone : 09 69 39 00 00 Demandes d'information et de conseil sur les discri du Défenseur des droits.
<u>Médecine du travail</u> et services de secours d'urgence	Adresse et numéro de téléphone du médecin du tra (pompiers, SAMU, etc.).
Consignes de sécurité, d'incendie et avertissement de zone de danger	Consignes incendie selon la norme NF EN ISO 7010. secours et des personnes chargées d'organiser l'éva
<u>Convention ou accord collectif du travail*</u>	Avis comportant l'intitulé des conventions et accor
Égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes*	La réglementation relative à l'égalité de rémunération e
Horaires collectifs de travail	Horaires de travail (début et fin) et durée du repos
Durée du travail	Répartition des heures de travail de l'année et modification

X Fermer

Vous souhaitez recevoir gratuitement toutes nos informations utiles et pratiques ?

Abonnez-vous à notre lettre d'information

infos !

Je m'abonne

Type d'information	Contenu
Repos hebdomadaire	Jours et heures de repos collectifs (si le repos n'est p
<u>Congés payés*</u>	Période de prise des congés (deux mois avant le dék congés. Raison sociale et adresse de la caisse des cc employeurs d'artistes du spectacle et du bâtiment c
Lutte contre le harcèlement moral et sexuel*	<p><u>Dispositions légales < https://www.legifrance.gouv.fr/co</u> relatives au harcèlement sexuel et moral, dans les lieux c porte des locaux où se fait l'embauche. Coordonnées d</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ médecin du travail ▶ inspection du travail et le nom de l'inspecteur con ▶ Défenseur des droits. <p>Les entreprises de plus de 10 salariés doivent aussi com téléphone du référent harcèlement sexuel.</p>
Lutte contre les discriminations*	Texte des articles 225-1 < https://www.legifrance.go <u>idArticle=LEGIARTI000033461473&cidTexte=LEGI</u> à 225-4 du code pénal (informations devant les loca
Interdiction de fumer	Interdiction de fumer dans les locaux de l'entrepris
Interdiction de vapoter	Interdiction de vapoter dans les lieux de travail fern exceptions (lieux de travail accueillant du public, pa Vous souhaitez recevoir gratuitement toutes nos informations utiles et pratiques ?
Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)	<p>Abonnez-vous aux lettres d'information Bercy Conditions d'accès et de infos Consultation du documen</p> <p>Je m'abonne</p>

Affichage ou diffusion obligatoires en fonction des effectifs de l'entreprise

Nombre de salariés	Type d'information	Contenu	Références du code du tri
À partir de 11 salariés	<ul style="list-style-type: none"> Élections des membres de la délégation du personnel (tous les quatre ans) * Comité social et économique (CSE) 	<ul style="list-style-type: none"> Procédure d'organisation de l'élection des délégués du personnel au comité social de l'entreprise. Liste nominative des membres du CSE, indiquant leur emplacement habituel de travail et leur participation à une ou plusieurs commissions. 	<ul style="list-style-type: none"> L2311-1 et suivants < https://www.legifrance. init=true&page=1&quer 1+&searchField=ALL&ta L2315-15 < https://www. isSuggest=true>
À partir de 50 salariés	<ul style="list-style-type: none"> Règlement intérieur* Accord de participation* Plan de sauvegarde de l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Règles en matière d'hygiène, de sécurité, de sanctions, etc. Information sur l'existence d'un accord de son contenu. Decision de 	<ul style="list-style-type: none"> R1321-1 < https://www.lk isSuggest=true> D3323-12 < https://www isSuggest=true> L1233-57-4 < https://www

Vous souhaitez recevoir gratuitement toutes nos informations utiles et pratiques ?

Abonnez-vous aux lettres d'information Bercy infos !

validation ou d'homologation par l'administration, **Je m'abonne**

X Fermer

Nombre de salariés	Type d'information	Contenu	Références du code du ti
		ainsi que les voies de recours.	

Les informations signalées par **un astérisque*** ne doivent pas ou plus être obligatoirement communiquées aux salariés par le biais d'un affichage dans les locaux. **L'obligation est désormais celle d'une communication apportant aux salariés des garanties équivalentes**, par exemple, via la diffusion sur le site intranet de l'entreprise, ou par courriel (cependant un affichage est toujours possible).

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

Registre unique du personnel : quelles sont vos obligations ?

Les congés payés de vos salariés en 5 questions

Comment mettre en place la participation dans votre entreprise ?

Entreprises, vous avez l'obligation de proposer une mutuelle de santé à vos salariés

En savoir plus sur les obligations d'affichage

 Fermer

Sur le site de Service-Public <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23106> >

Vous souhaitez recevoir gratuitement toutes nos informations utiles et pratiques ?

Abonnez-vous aux lettres d'information Bercy infos !

Je m'abonne

Ce que dit la loi

Code du travail < <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050>>

Thématiques : [Ressources humaines](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque jeudi avec la lettre Bercy infos Entreprises, recevez les toutes les dernières actus fiscales, comptables RH et financières... utiles à la gestion de votre activité.

Je m'abonne à Bercy infos Entreprises

exemple : nom.prenom@domaine.com

Je m'abonne

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)

Partager la page   

 Fermer

Vous souhaitez recevoir gratuitement toutes nos informations utiles et pratiques ?

Abonnez-vous aux lettres d'information Bercy infos !

Je m'abonne